

Cher Monsieur mon Frere,

Vos deux lettres me furent rendues hier au soir
 apres que nous fumes retournez de Gravssand
 ou M. Moerman nous avoit fort bien traite & fait
 voir la poche de saumon que l'on forme de M^{rs} de
 Hollands, et dont ils sont en proces fondz sur la riviere
 acquis par les Proprietaires du Polder Neulant. J'ai commu-
 nique ce que vous a plu m'ecrire sur la mort de R^{em}
 Bax a sa soeur la Veuve de Dimmer. Mais elle en estoit
 deja avisee. quoi que son Neveu ne soit encore compa-
 re. Elle est resolvee de partir ce jourd'hui apres diner pour al-
 ler a Jostein, & elle attend l'honneur de vos commandem^{ts}
 Car elle desiroit bien estre success du voyage de Nimme
 par si vous jugez que sa presence n'estoit absolument neces-
 saire. Mais en cas que vous trouviez a propos qu'elle vien-
 ne en personne elle se transportera des la respect de
 votre ordre. Cependant elle ne peut de vous resoudre
 que le Colonel Douglas qui mourut devant Nimme par
 son combat & d'autres ont este ensevelis secretem^t
 sans ceremonie et aucuns frais. que l'on pourroit faire
 de nous, charger le corps mort sur un bateau de Nim-
 me pour estre enterré de nuit a Jostein. Elle se
 opiniatre point la dessus. si cela se peut faire seroit
 autant de pargas. Mais si vous jugez que l'honneur ou
 l'advancement de son frere requiert qu'elle vienne pro-
 cure que son frere soit enseveli avec honneur elle vien-

dra tout ainsi tout. Vous vous supprimez tous de s'opposer
 que le Lieutenant obtienne la charge de Jostein et de commander
 les sans donner la parole de S. A. pour estre rempli par a l'occasion de quel-
 que vacance. L'apparence est de
 que si se demandoit de la part de la donation de Jostein. Elle attendra votre
 ordre a l'esperance par Adamus exporteur est commandeur de ses garnisons & de travailler et venir bien au pays
 les faire selon pourroit au cas de la fin de la guerre de la donation de Jostein. Elle attendra votre
 que vous ferez qu'ils soient absolument nécessaires ou pendant d'exporter de la fin de la guerre de la donation de Jostein. Elle attendra votre
 les faire selon pourroit au cas de la fin de la guerre de la donation de Jostein. Elle attendra votre

avec moi pour votre santé & prospérité & je d'assurer

Monsieur Monsieur



vingt

Il y a Monsieur van Santen qui m'est venu tout présentement
 et m'a dit que si S. A. diffère de contenter la charge
 de Retraite de Bux que le Sr. Meunier de Delft d'assurer
 volontiers qu'il n'a mille francs et pourroit avoir lad. charge
 pour moi je pense que c'est une Compagnie de la répartition de
 Zuytholands & que par nomination il faut quelle soit
 donnée. Si vous pouvez prendre le plaisir & l'avantage de S. A. dans
 l'intention il y auroit moyen de procurer du profit aux enfans
 au valoir de 250 francs plus ou moins & S. A. en auroit la
 disposition de la Compagnie à l'advenir sans aucuns disputes
 Ces Messieurs de Delft y pourroient concourir pour faciliter
 l'affaire si l'on en faisoit du. Meunier. Je suis marié & ne puis
 soustenir de quelle invention par laquelle on pourroit venir à bout
 de ce dessein. Par ce que je songe au mariage il est que
 stion de songer à la sottise de l'homme sans faire tenir la tho
 uis de l'assur de S. A. au hazard. Est s'oude moeste mot son s'ou
 prelach psychodm. Excutis quaso omnia artem ut hoc suinea
 mis in bonum orphanorum & datur posse.

A la Haye le 18 d'Avril 1648.

Je suis
 serviteur & frere
 D. de Willem